



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



FOR IMMEDIATE RELEASE

**EUROPEAN RIGHTS OF NATURE TRIBUNAL
"IN DEFENSE OF AQUATIC ECOSYSTEMS"
Mer de Glace Case**

-Saturday, January 30th, 2021-

The first hearing of the European Tribunal for Aquatic Ecosystems took place on January 30th, 2021 at 5 pm (Paris time). The Tribunal was integrated by the President Cormac Cullinan, and the judges: Valerie Cabanes, Tom Goldtooth, Lisa Mead and Richard Falk. The Prosecutor for the Earth was: Rebecka Le Moine and the Secretariat co-chairs were: Natalia Greene, Camille Bouko-levy and Olivia Gervais. This Tribunal was held, thanks to the support of the European Hub of the Global Alliance for the Rights of Nature (GARN), the International Rights of Nature Tribunal, Wild Legal, Nature Rights, Notre Affaire à Tous, Earth Thrive and Mountain Wilderness France.

Tom Goldtooth conducted a meaningful water ceremony to bring water, the main actor of the Tribunal, into this first hearing. The renowned anthropologist, Phillipe Descola, opened with an inspirational talk about the intrinsic relationship of humans with nature.

This case dealt with the climate crisis that is threatening the existence of France's largest glacier and the inaction that will cause its volume to decrease by 90% by the end of the century. The Mer de Glace must be defended in order to guarantee its survival. This is why GARN Europe opened this Tribunal by presenting this emblematic case.

As President Cormac Cullinan said, "Water is life. We are addressing one of the most central issues facing humanity and the nature community. We are trying to start a wiser path for the future"

The lawyer and glacier representative, Marine Yzquierdo, stated that "glaciers are important reservoirs of water. Mer de Glace is the greatest glacier in France and it's losing its surface every year due to global warming. If this continues, it won't be able to keep up with its natural process." Yzquierdo denounced that the first responsible for this situation is the French state: "It's up to the government to protect nature and humans by complying to the national and international laws and norms". She also identified the company Total Group as another perpetrator for the case. "They are not respecting their responsibility to reduce greenhouse gases, key to fighting against global warming. They are one of the 20 top companies contributing to climate change in the world via fracking and extracting oil."

The judge Valerie Cabanes accurately stated that "the Mer de Glace is part of Mother Earth, and as part of nature, it's a subject of rights. Certain countries have understood the notion and have enacted laws. Nature has the right to exist, prosper and evolve. Citizens have the duty to defend and preserve it".



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



Jean-Baptiste Bosson, glaciologist and first scientific expert, reflected: “Mer de Glace can no longer play its role. There are two extreme climate scenarios: we have a scenario of low emission close to the Paris Agreement, where this can become stable. This would be the optimal scenario. The ‘business as usual’ scenario, on the other hand, would see several degrees of warming in the following decades.”

The Earth Prosecutor, Rebecka Le Moine, cleverly pointed out: "Mer de Glace represents hope and great motivation that our actions today matter and will make a difference for tomorrow. It's not too late to save this glacier. Le Moine insisted, as part of her final arguments, that “it's time to listen. I ask for the rights of Mer de Glace to exist, regenerate and have natural cycles. We must uphold the rights of Mother Earth, and the natural elements forming it.”

There is still time to act. The next case of the European Tribunal for the Rights of Aquatic Ecosystems will take place on February 27th for the rivers of French Guiana, followed by the case Lake Vättern in Sweden on March 27th, the rivers of the Balkans on April 24th and the Mediterranean Sea threatened by red mud on May 29th.

This Tribunal aims to recognise the rights of Nature means recognising the interdependence between humans and Nature and accepting that States, companies and humans can no longer dispose of it with impunity. Thus, it is a necessity to establish the legal personality of Nature in order to systematically take it into account in our political and societal choices. This legal evolution is necessary for the preservation of life.

To view the entire hearing in French, please click on the following link:
bit.ly/MerdeGlaceTribunalFR

To view the entire hearing in English, please click on the following link:
bit.ly/MerdeGlaceTribunalEN

For more information about the International Rights of Nature Tribunal, please visit:
<https://www.rightsofnaturetribunal.org/europe-tribunal-2021/>

Press contact:

● Zoe Lujic, Communication Officer for the Tribunal, zoelujic@earth-thrive.org, +447841635310 and Nina Salaün, nina.salaunihelgoualch@gmail.com, +33607045547

● Marine Yzquierdo, lawyer in the Mer de Glace case, marine.yzquierdo@gmail.com, +33650270578

● Olivia Gervais, co-secretary of the Tribunal, referent Mer de Glace, tribunal@therightsofnature.org +33770353801



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

TRIBUNAL EUROPÉEN DES DROITS DE LA NATURE "POUR LA DÉFENSE DES ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES" Mer de Glace Cas -Samedi 30 janvier 2021-

La première audience du Tribunal européen pour les écosystèmes aquatiques a eu lieu le 30 janvier 2021 à 17 heures (heure de Paris). Le Tribunal a été présenté par le Président Cormac Cullinan, et les juges : Valérie Cabanes, Tom Goldtooth, Lisa Mead et Richard Falk. La Procureure de la Terre était : Rebecka Le Moine et les co- Secrétaires étaient: Natalia Greene, Camille Bouko-levy et Olivia Gervais. Ce tribunal a été organisé grâce au soutien du Réseau Européen de l'Alliance Globale pour les droits de la nature (GARN), du Tribunal international des droits de la nature, de Wild Legal, de Nature Rights, de Notre Affaire à Tous, de Earth Thrive et de Mountain Wilderness France.

Tom Goldtooth a initié la cérémonie symbolique de l'eau pour mettre en avant l'eau comme acteur principal du Tribunal, dans cette première audience. Le célèbre anthropologue Philippe Descola a commencé par un discours inspirant sur la relation intrinsèque de l'humain avec la nature.

Cette affaire portait sur la crise climatique qui menace l'existence du plus grand glacier de France et sur l'inaction qui fera diminuer son volume de 90% d'ici la fin du siècle. La Mer de Glace doit être défendue afin de garantir sa survie. C'est pourquoi GARN Europe a ouvert ce Tribunal en présentant ce cas emblématique.

Comme l'a dit le président Cormac Cullinan, "L'eau, c'est la vie. Nous abordons l'une des questions les plus centrales auxquelles sont confrontés l'humanité et la communauté de la Nature. Nous essayons d'ouvrir une voie plus sage pour l'avenir".

L'avocate et représentante des glaciers, Marine Yzquierdo, a déclaré que "les glaciers sont d'importants réservoirs d'eau. La Mer de Glace est le plus grand glacier de France et il perd de sa surface chaque année en raison du réchauffement climatique. Si cela continue, il ne pourra pas suivre son processus naturel". Marine Yzquierdo a accusé l'Etat français d'être le premier responsable de cette situation: "C'est au gouvernement de protéger la Nature et les humains en respectant les lois et les normes nationales et internationales". Elle a également identifié l'entreprise Total comme un autre responsable de l'affaire. "Ils ne respectent pas leur devoir de réduire les émissions de gaz à effet de serre, clé de la lutte contre le réchauffement climatique. Ils font partie des 20 premières entreprises qui contribuent au changement climatique dans le monde via la fracturation hydraulique et l'extraction du pétrole".

La juge Valérie Cabanes a déclaré avec justesse que "la Mer de Glace fait partie de la Terre Mère, et en tant qu'élément de la Nature, c'est un sujet de droits. Certains pays ont compris



INTERNATIONAL
RIGHTS OF NATURE
TRIBUNAL



GARN
EUROPE



cette notion et ont promulgué des lois. La Nature a le droit d'exister, de prospérer et d'évoluer. Les citoyens ont le devoir de la défendre et de la préserver".

Jean-Baptiste Bosson, glaciologue et premier expert scientifique, a déclaré: "La Mer de Glace ne peut plus jouer son rôle. Il existe deux scénarios climatiques extrêmes : nous avons un scénario de faibles émissions proche de l'accord de Paris, où celui-ci peut devenir stable. Ce serait le scénario optimal. Le scénario "business as usual", en revanche, verrait un réchauffement de plusieurs degrés au cours des décennies suivantes".

La Procureure de la Terre, Rebecka Le Moine, a habilement souligné : "La Mer de Glace représente l'espoir et la grande motivation vers lesquelles nos actions d'aujourd'hui devraient converger et feront la différence pour demain. Il n'est pas trop tard pour sauver ce glacier. Rebecka Le Moine a insisté, dans le cadre de ses arguments finaux, sur le fait "qu'il est temps d'écouter. Je demande que la Mer de Glace ait le droit d'exister, de se régénérer et de voir ses cycles naturels respectés. Nous devons respecter les droits de la Terre Mère et les éléments naturels qui la composent".

Il est encore temps d'agir. Le prochain cas du Tribunal européen pour les droits des écosystèmes aquatiques aura lieu lors d'une audience virtuelle le 27 février pour les rivières de Guyane française, suivie par l'affaire du lac Vättern en Suède le 27 mars, les rivières des Balkans le 24 avril et la mer Méditerranée menacée par la boue rouge le 29 mai.

Ce Tribunal vise à reconnaître les droits de la Nature, c'est-à-dire à reconnaître l'interdépendance entre les humains et la Nature et à accepter que les États, les entreprises et les humains ne puissent plus en disposer impunément. Ainsi, il est nécessaire d'établir la personnalité juridique de la Nature afin d'en tenir compte systématiquement dans nos choix politiques et sociétaux. Cette évolution juridique est nécessaire pour la préservation de la vie.

Pour consulter l'intégralité de l'audition en français, veuillez cliquer sur le lien suivant: bit.ly/MerdeGlaceTribunalFR

Pour consulter l'intégralité de l'audience en anglais, veuillez cliquer sur le lien suivant : bit.ly/MerdeGlaceTribunalEN

Pour plus d'informations sur le Tribunal international des droits de la nature, veuillez consulter le site : <https://www.rightsofnaturetribunal.org/europe-tribunal-2021/>

Contact presse :

● Zoe Lujic, chargée de communication pour le Tribunal, zoelujic@earth-thrive.org, +447841635310 et Nina Salaün, nina.salaunhelgoulch@gmail.com, +33607045547

● Marine Yzquierdo, avocat dans l'affaire Mer de Glace, marine.yzquierdo@gmail.com, +33650270578

● Olivia Gervais, co-secrétaire du Tribunal, référent Mer de Glace, tribunal@therightsofnature.org +33770353801